

**Délibération N° 3
Du Bureau Syndical du 12 novembre 2024**

Mardi 12 novembre 2024, à 10h00, le Bureau syndical, s'est réuni à Privas, sous la présidence de M. Patrick COUDENE.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
ACCASSAT K. (VP)	X			LEYNAUD J. (VP)	X		
BONNET-FERRAND V. (VP)	X			PEYRACHE A.			X
BOUSCHON M. (VP)	X			REVEL F.		X	
BRESSO D.	X			ROUYEYROL B.	X		
BULINGE JP. (VP)	X			SABATIER R. (VP)	X		
CHAZE M. (VP)	X			SCHERER A. (VP)	X		
COULMONT H.			X	VALLA M. (VP)	X		
HERNANDEZ C.			X				

OBJET : ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE ET SERVICES POUR L'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE ET DE SERVICE ASSOCIES

Le Président rappelle que le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche s'est engagé à porter un groupement de commande pour la fourniture d'électricité et de service associés.

Il s'agit d'un accord cadre à marchés subséquents. L'accord-cadre permet de remettre les attributaires en concurrence par l'intermédiaire d'un marché subséquent. Les marchés subséquents sont passés et attribués dans les conditions définies dans le Cahier des clauses particulières (CCP) de l'Accord-Cadre.

L'accord-cadre est alloté de la façon suivante :

- Lot n°1 : Electricité – C5 – ENEDIS (Electricité Verte – Démarche standard)
- Lot n°2 : Electricité – C2 C4 – ENEDIS (Electricité Verte – Démarche standard)
- Lot n°3 : Electricité – C2 C4 C5 – ENEDIS (100% Electricité Verte – Démarche engagée)

Ainsi pour cette consultation et dont les offres étaient à rendre pour le 21 octobre 2024 12h, le Président indique que le SDE07 a reçu les offres suivantes de 5 candidats:

Nom du candidat	LOT
VOLTERRES	Lot 2, Lot 3
EDF	Lot 1, Lot 2
TOTAL – Direct Energie	Lot 1, Lot 2
SELFEE	Lot 2
JOUL	Lot 1

Le Président indique les pièces liées à la candidature des 5 candidats ont été analysées et qu'elles sont conformes. Par conséquent le Président propose l'admission des 5 candidatures.

Le Président informe le bureau syndical que les services du SDE07 ont réalisé le rapport d'analyse des offres en date du 12 novembre 2024, rapport qui est annexé à la présente délibération.

Au stade de l'accord-cadre, l'offre est évaluée sur la base de la valeur technique et de la valeur financière, pondérées de la manière suivante :

Valeur technique	90 %
Valeur financière	10%

La valeur technique est déterminée à partir d'un ensemble de sous-critères de jugement affectés d'une pondération, tous deux définis dans le tableau ci-dessous. Au sein de chacun de ses sous-critères, les candidats s'engagent dans leurs offres à réaliser une série de prestations.

Lots 1 et 2 :

Synthèse et répartition des points		Pondération	Modalités de calcul de la note
1.	QUALITE DU SERVICE CLIENT : 40 pts		
Niveau 1	30,00	50%	Les prestations de niveau 1 constituent un seul et même ensemble. Si oui, Totalité des points Si non 0 point
Niveau 2	10,00		Points répartis par prestation Si « oui », totalité des points Si « en développement », moitié des points Si « non », 0 points Si la prestation est 'Sans objet' pour le lot concerné, les points sont attribués
2.	QUALITE DE LA FACTURATION : 40 pts		
Niveau 1	30,00	50%	Les prestations de niveau 1 constituent un seul et même ensemble. Si oui, Totalité des points Si non 0 point
Niveau 2	10,00		Points répartis par prestation Si « oui », totalité des points Si « en développement », moitié des points Si « non », 0 points Si la prestation est 'Sans objet' pour le lot concerné, les points sont attribués

Lot 3 :

Synthèse et répartition des points		Pondération	Modalités de calcul de la note
1.	QUALITE DU SERVICE CLIENT : 40 pts		
Niveau 1	30,00	33.33%	Les prestations de niveau 1 constituent un seul et même ensemble. Si oui, Totalité des points Si non 0 point
Niveau 2	10,00		Points répartis par prestation Si « oui », totalité des points Si « en développement », moitié des points Si « non », 0 points Si la prestation est 'Sans objet' pour le lot concerné, les points sont attribués
2.	QUALITE DE LA FACTURATION : 40 pts		
Niveau 1	30,00	33.33%	Les prestations de niveau 1 constituent un seul et même ensemble. Si oui, Totalité des points Si non 0 point
Niveau 2	10,00		Points répartis par prestation Si « oui », totalité des points Si « en développement », moitié des points Si « non », 0 points Si la prestation est 'Sans objet' pour le lot concerné, les points sont attribués
2.	QUALITE DE LA FACTURATION : 40 pts		
Niveau 1	30,00	33.33%	Les prestations de niveau 1 constituent un seul et même ensemble. Si oui, Totalité des points Si non 0 point
Niveau 2	10,00		Points répartis par prestation Si « oui », totalité des points Si « en développement », moitié des points Si « non », 0 points Si la prestation est 'Sans objet' pour le lot concerné, les points sont attribués
3.	SERVICES ASSOCIES A LA FOURNITURE D'ELECTRICITE VERTE PREMIUM : 40 pts		
Niveau 1	30,00	33.34%	Les prestations de niveau 1 constituent un seul et même ensemble. Si oui, Totalité des points Si non 0 point
Niveau 2	10,00		Points répartis par prestation Si « oui », totalité des points Si « en développement », moitié des points Si « non », 0 points Si la prestation est 'Sans objet' pour le lot concerné, les points sont attribués

Le Président donne ensuite lecture de la notation et des candidats attributaire des lots :

LOT n°1	CANDIDAT	Note obtenue /20	RESULTAT
1	EDF	89,01	Attributaire
2	TOTAL Direct Energie	97,19	Attributaire
3	JOUL	84,38	Attributaire

LOT n°2	CANDIDAT	Note obtenue /20	RESULTATS
1	VOLTERRES	96,00	Attributaire
2	EDF	88,61	Attributaire
3	TOTAL Direct Energie	96,61	Attributaire
4	SELFEE	92,69	Attributaire

LOT n°3	CANDIDAT	Note obtenue /20	RESULTATS
1	VOLTERRES	97,75	Attributaire

Le bureau syndical :

- Décide d'attribuer le marché au candidat du tableau ci-dessus.
- AUTORISE le Président du SDE07 à signer les accords cadre correspondants avec les candidats retenus.

Ainsi fait et délibéré,

Le Président,
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification le